

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION et D'UTILISATION

Article 1 : Objet

Le présent document a pour objet de fixer les modalités de location des vélos, proposées par Tout Roule.

La location à la journée (ou plusieurs jours) d'un vélo à assistance électrique de marque Tout Roule, modèle Voyage, immatriculé sous les n° bicycode BCD48JS52B, BC944AZ773, BCDAZFBFE5, BCZ6BJCC9B, BC8E2TS4D9, BC3B7EH53E, avec ses équipements et accessoires fournis :

- Antivol Hauban sur cadre
- Support smartphone
- Sonnette
- Phares AR indépendant
- Écran LCD
- Panier AV

Dans la suite du document, le souscripteur du contrat sera dénommé « l'utilisateur ».

Article 2 : Utilisateur du vélo

L'utilisateur du vélo déclare être apte à la pratique du vélo et n'avoir connaissance d'aucune contre-indication médicale. Les personnes mineures doivent fournir une autorisation signée par leur représentant légal, leur permettant de louer un vélo. Le loueur ne pourra être tenu pour responsable des dommages dus à l'inaptitude de l'utilisateur.

Article 3 : Responsabilité et engagements de l'utilisateur

Les vélos, équipements et accessoires sont réputés être conformes à la réglementation en vigueur lors de leur location et en bon état de fonctionnement. Les équipements et accessoires sont fixés selon les normes de sécurité. L'utilisateur doit être couvert par une assurance en responsabilité civile. Il dégage le loueur Tout Roule de toute responsabilité découlant de l'utilisation du matériel loué, notamment en ce qui concerne les accidents et les dommages causés à des tiers du fait de l'usage du vélo. Le matériel loué (vélo et accessoires) reste la propriété exclusive de Tout Roule pendant toute la durée de la location. L'utilisateur ne peut les sous-louer à un tiers.

Un état des lieux (départ et retour) sera effectué avec le locataire, à la remise du matériel à son départ ainsi qu'à la restitution de ce dernier.

Le matériel devra être rendu en bon état, propre, et avec tous les accessoires fournis. Toute détérioration ou perte sera facturée en fonction des réparations à effectuer.

L'utilisateur est le seul responsable de tous dégâts causés au matériel loué ou du fait de son utilisation.

L'utilisateur reconnaît que le matériel loué est en parfait état de marche. L'utilisateur s'engage à utiliser le matériel avec soin et dans la limite de ses capacités, à respecter les consignes d'usage et de sécurité qui lui seront transmises par le loueur, à utiliser le vélo loué dans des conditions normales, et à ne pas transporter sur le porte-bagages une personne ou une charge supérieure à 20 kg.

Il s'engage à restituer le vélo dans son état d'origine aux dates convenues lors de la réservation, et l'établissement du contrat.

L'utilisateur déclare se soumettre au présent règlement du code de la route. S'il contrevient aux lois et aux règlements en vigueur au cours de la location, le loueur Tout Roule ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable.

L'utilisateur s'engage à tout mettre en œuvre pour éviter le vol ou la dégradation du vélo loué. À cet effet, quelle que soit la durée du stationnement du vélo, il s'engage à l'attacher à un point fixe et d'utiliser l'antivol de cadre fourni avec le vélo. De plus, l'utilisateur sera tenu pour responsable en cas de vol ou tout autre détérioration.

En cas de vol, la valeur de remplacement du vélo est fixée à 1950,50 € TTC. Le locataire peut fournir une attestation d'assurance personnelle couvrant ce type de location, ou prendre à sa charge les frais.

En cas de défaillance technique du vélo en cours de contrat, l'utilisateur ne peut pas engager de travaux de réparation de sa propre initiative. Il est tenu d'en informer le loueur dans les plus brefs délais de tout incident, accident ou dysfonctionnement et de rapporter le vélo. À sa demande, le vélo sera remplacé par un vélo de même type, sous réserve des disponibilités et en l'absence de responsabilité fautive de l'utilisateur, pour la période restant à courir.

L'utilisateur ne pourra réclamer ni le remboursement de frais ou de facture, ni dommages et intérêts.

Tout comportement agressif, irrespectueux ou de refus de respecter le présent règlement entraînera le refus de la location.

Article 4 : Souscription du contrat et modalité de location

Afin de souscrire un contrat de location, l'utilisateur devra présenter un justificatif d'identité (carte d'identité, permis de conduire, passeport).

Durée de location, prolongation, résiliation

Toute location, quelle qu'en soit la durée choisie lors de la souscription du contrat, est due dans son intégralité.

Lors du retour du vélo, l'utilisateur doit revenir au lieu de départ (Gîte / Chambre d'hôtes / Maison d'hôtes). Le service assistance de location (ferme à 19h). Après cet horaire il ne sera plus possible pour les locataires de faire appel à l'assistance.

Tout renouvellement ne pourra avoir lieu qu'en réservant sur le site internet : <https://tout-roule.com>. En cas de renouvellement, l'utilisateur gardera le même vélo loué.

Afin de valider le départ en location, l'utilisateur devra présenter la confirmation de réservation. Ceci lui sera envoyé par mail lors de la validation de la réservation et après une pré-autorisation bancaire effectuée depuis notre site internet : <https://tout-roule.com>.

Au terme de la période de location, en cas de non restitution du vélo, le retard ou la non-restitution seront facturés conformément aux articles 6 et 7.

La résiliation de la réservation pourra se faire, seulement si le départ en location, n'a pas été validé. La résiliation ne peut avoir lieu qu'au minimum 24h avant le départ des vélos. (J-1) De plus, pour toute résiliation tardive, les équipes Tout Roule se déplaceront pour vérifier l'état du matériel et une pénalité de 15€ par vélo sera appliquée.

Tarifs et modalité de paiement

Le prix de la location est de 44 € TTC par jour, à régler à l'avance au moment de la réservation sur le site internet : <https://tout-roule.com>.

Les tarifs de location, des cautions et des pénalités de retard de restitution du vélo, ainsi que les modalités de paiement sont affichés sur le site internet : <https://tout-roule.com>. Les prix facturés sont ceux des tarifs en vigueur au jour de la location, le loueur se réservant le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Dans ce cas, l'utilisateur sera informé au moins un mois à l'avance, par information sur le site internet. Les nouveaux tarifs ne seront appliqués que lorsque l'utilisateur débutera une nouvelle période de location. L'utilisateur est tenu de payer sa première période de location le jour où débute la location. Si l'utilisateur souhaite renouveler son contrat, les périodes de location suivante devront être payées avant leur entrée en vigueur. Dans le cas contraire, l'utilisateur sera tenu de payer des pénalités de retard.

Les moyens de paiement acceptés par Tout Roule sont uniquement la carte bancaire, effectués depuis notre site internet de réservation.

Article 5 : Caution

Préalablement à la remise du matériel loué, l'utilisateur doit obligatoirement avoir réservé sur le site : <https://tout-roule.com>. Une empreinte bancaire sera prise lors du paiement de votre réservation en ligne. Cette dernière sera libérée à la suite de l'état des lieux de retour.

Un dépôt de garantie de 800€ (empreinte bancaire) est demandé et restitué à la fin de la location, sous réserve de restitution conforme du matériel.

Tout Roule accepte les empreintes de carte bancaires en caution uniquement.

Article 6 : Restitution

Le vélo loué doit impérativement être restitué au plus tard à 20h30 lors du dernier jour de location. La caution sera rendue à l'utilisateur lors de la restitution du matériel loué, et l'état des lieux de retour signé. Comme expliqué sur notre site internet <https://tout-roule.com>, l'empreinte bancaire sera restituée (libérée) à la suite des états des lieux de retour validés.

Tout retard fera l'objet de pénalités de retard d'un montant de 10 €. L'utilisateur pourra toutefois renouveler sa location pour une nouvelle période ; dans ce cas les pénalités de retard ne seront pas facturées.

En cas de vol, l'utilisateur doit justifier, auprès du loueur et dans un délai maximal de 12 heures après le vol, d'un dépôt de plainte effectuée dans les 12 heures auprès d'un commissariat de police ou d'une gendarmerie. Il pourra lui être fourni, sur demande, une attestation d'encaissement si l'utilisateur souhaite se faire rembourser la caution par son assurance.

Si le vélo volé est restitué au loueur, l'utilisateur ayant respecté la procédure ci-dessus sera remboursé du montant de la caution encaissée, déduction faite des éventuels frais de remise en état du vélo (cf. article 7).

Article 7 : Facturation à l'utilisateur

En cas de non-respect des précédentes clauses du contrat de location, ou en cas de dégradation sur le matériel loué, l'utilisateur aura à s'acquitter des factures suivantes :

- La caution encaissée
 - Facture du prix du vélo neuf, dans le cas d'un défaut de restitution du vélo ;
 - Facture d'un montant équivalent à la facture de réparation correspondante, dans le cas de réparations consécutives à des dégradations ou pièces manquantes ;
 - Facture du montant de pénalités de retard (cf. article 6).
- Un reçu sera remis à l'utilisateur à sa demande, une fois le règlement encaissé.

Article 8 : Horaires et lieu

La récupération et le dépôt du vélo se font aux horaires d'ouverture du gîte / chambre d'hôtes / établissement, disponibles aux adresses de vos hébergeurs.

RAPPEL : Pour rendre un vélo, l'utilisateur doit venir au plus tard 30 minutes avant la fermeture.

Article 9 : Litiges

En cas de litige, les parties tenteront de trouver une solution amiable. À défaut, le litige pourra être porté devant le tribunal compétent du domicile du locataire, conformément au Code de la consommation.

Le locataire peut faire appel gratuitement à un médiateur (Centre de médiation de Rennes) en cas de désaccord persistant.

Article 10 : Informatique et liberté

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour exercer ce droit, adressez-vous au loueur.